



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## **CSA du 4 DÉCEMBRE 2023**

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs les membres du CSA,

Nous voilà réuni ce jour pour ce qui devrait être le dernier CSA de l'année.

**FO** ne peut débiter cette instance sans féliciter l'abnégation, le courage des personnels salonais, qui grâce à leur travail quotidien, permettent le bon fonctionnement de l'établissement depuis de nombreux mois dans des conditions plus que difficiles.

### **Les jours se suivent sans aucun répit pour les personnels du CD Salon de Provence.**

Le mode dégradé est devenu une banalité. Il est de plus en plus fréquent d'occuper 2, voire 3 postes sans que la charge de travail soit adaptée aux effectifs réellement présents. La surcharge de travail est notre quotidien !

De plus, les agents du CD Salon sont confrontés, aujourd'hui plus que jamais, à de nombreux incidents toujours plus violents face à une population pénale souffrant de troubles psychologiques. Les livraisons par drone sont aussi fréquentes que celles Amazon prime, les découvertes chaque semaine de grosse quantité de produits stupéfiants prouvent que notre établissement est une véritable passoire. Que dire des règlements de compte entre personnes détenues, des actes de délinquance qui s'accroissent telle une activité lucrative et de la saisie régulière de couteaux et armes artisanales ....

**Nos conditions de travail et sécuritaires sont au plus mal !** Notre organisation tire le signal d'alarme. Il va falloir agir vite et envoyer un message fort à la population pénale.

### S'agissant de l'ordre du jour du CSA :

**FO** est étonné de ne pas trouver la charte de temps des officiers, qui depuis 2 ans, n'a toujours pas été validée....

Concernant le PLF 2024, sans déroger à la règle des années précédentes, l'application de la circulaire du socle commun brille par son absence. Il serait au moins opportun de pouvoir mettre en lumière un visuel, à minima trimestriel, pour la planification des formations obligatoires pour le bien-être de nos vies familiales et sociales. Ce combat est le nôtre depuis déjà plusieurs années. Et ceci évitera, une nouvelle injustice encore aperçue en cette année 2023, avec la sanction de retenue sur salaire envers des agents qui se sont vus planifier des formations quelques jours avant leurs tenues, pour certains, sur le peu de RH qu'ils ont.

De ce fait la 4ème thématique de la charte du surveillant acteur validée et signée par vos soins le 25/03/2022 c'est avec amertume que nous constatons qu'elle est un véritable échec.

Sur un tout autre aspect, **FO** s'étonne que les personnels du CD Salon ne soient toujours pas destinataires de votre questionnaire QVT, normalement annualisé. Craignez-vous nos réponses ???

Vous auriez raison !! Ne nous parlez plus de qualité de vie au travail, vous ne seriez pas crédible. Tous les personnels, tout corps confondu, galèrent dans des conditions désastreuses, se sentant méprisés par une administration qui préfère se soucier du bien-être de nos pensionnaires.

Les membres **FO justice** du CD Salon